

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

SECTION TECHNIQUE  
de  
DOCUMENTATION  
de la  
FÉDÉRATION DES MÉTAUX

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 25 -- Bi-mensuel



13 Décembre 1949

## SOMMAIRE :

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| Les bases actuelles de notre activité, l'Unité, l'Organisation, l'Action ..... | 2 | Comités d'Entreprise .....                            | 6 |
| Communiqués du Bureau Confédéral .....   | 3 | Conventions Collectives .....                         | 7 |
| Sécurité Sociale .....   | 4 | Après la Conférence Nationale des travailleuses ..... | 7 |
| Problèmes d'organisation .....   | 5 | Après la Conférence des Jeunes Syndiqués .....        | 8 |
| Plans de travail .....   | 6 | Double page du <i>Peuple</i> .....                    | 8 |
|  |   | Des élections à Tourisme et Travail .....             | 8 |

# Les bases actuelles de notre activité :

## l'Unité, l'Organisation et l'Action

par **BENOIT FRACHON**

Le Comité Confédéral National a apporté les éléments essentiels sur l'orientation que doit prendre, dans la période présente, l'activité des organisations et des militants confédérés.

Mais il faut rappeler sans cesse que les décisions les meilleures ne valent rien sans l'effort quotidien des militants pour les faire entrer dans la vie.

Sur les dirigeants de fédérations, d'unions départementales et locales — avec la direction Confédérale bien entendu — pèsent les plus lourdes responsabilités dans l'exécution des tâches fixées.

Comment se présente la situation ?

Le Gouvernement est enfoncé en plein dans une politique qui tourne le dos aux intérêts de la Nation et du peuple de France.

Cette politique produit des effets qui deviennent catastrophiques.

Du plan Marshall, il ne peut être question maintenant d'en invoquer les bienfaits. Personne n'ose plus le faire.

Ses conséquences économiques sont désastreuses et menacent la plupart de nos industries de la catastrophe.

La politique de préparation à la guerre, exigée des impérialistes américains, saigne à blanc les masses populaires. Et les dépenses imposées, tant pour la guerre colonialiste du Viet-Nam que pour la préparation à la guerre impérialiste contre l'U.R.S.S. et les démocraties populaires, s'enflent chaque jour.

Les équipes politiciennes qui dirigent la politique gouvernementales sentent fort bien que le mécontentement grandit dans les masses. Ils se cramponnent néanmoins à une politique d'aventuriers et de délabrement économique.

Mais pour continuer une telle politique contre la volonté populaire, le gouvernement emploie des méthodes de plus en plus réactionnaires.

Cependant, et cela chaque camarade doit bien le comprendre, le fait essentiel dans la période présente n'est pas la politique anti-ouvrière du gouvernement.

Le fait essentiel, c'est la montée de la colère des masses, c'est l'immense mouvement d'unité pour l'action qui s'est emparé des masses ouvrières.

C'est la concrétisation de ce mouvement sur une large échelle par la constitution de milliers de Comités d'unité d'action dans les entreprises.

\*\*\*

Les militants dirigeants d'organisations doivent

voir cela en premier lieu, s'ils veulent être à même d'accomplir honnêtement leur tâche.

Le grand succès de la grève de 24 heures est une confirmation de cette appréciation.

Il va cependant sans dire que les succès et les bons résultats ne se retrouvent pas en général dans toutes les corporations et dans toutes les régions.

Il faut apprendre à ne pas juger en général. Ainsi pour la grève de 24 heures, elle fut, au point de vue général, un grand succès.

Ce qui n'empêche pas qu'elle fut un demi-succès ou un échec dans certains cas.

Secrétaires d'Unions, de Fédérations, de Syndicats, ont pour devoir impérieux d'examiner attentivement les raisons pour lesquelles ici cela à moins bien marché que là.

L'état d'esprit des travailleurs n'y est pas différent qu'ailleurs.

Nous trouverons toujours à la base d'un échec les défauts de notre propre travail, non pas seulement les défauts des jours qui précédèrent la grève, mais des défauts accumulés depuis des mois.

Je connais tel département où la grève dans le textile fut plus que faible. Je dois dire franchement que cela ne m'a pas du tout surpris.

J'ai eu l'occasion de discuter voilà quelques mois avec le secrétaire de l'Union Départementale. J'ai dû moi-même lui faire remarquer le mauvais état de son Union, les méthodes de travail désastreuse bureaucratiques, irresponsables, qui avaient été employées.

Tout cela se paie et malheureusement, ce sont les ouvriers qui paient.

\*\*\*

Un militant qui ne surmonte pas ces défauts, qui ne sent pas toutes les responsabilités qu'il a, porte un préjudice grave à la classe ouvrière tout entière.

Au lendemain du C.C.N., nous avons voulu attirer une fois de plus l'attention des directions et des dirigeants les plus responsables sur leurs propres responsabilités et sur les immenses possibilités de réaliser leurs tâches.

Il faut organiser et diriger la lutte contre la guerre et la politique de catastrophe.

Renverser la politique actuelle est une nécessité pour résoudre les autres problèmes et c'est possible.

Il faut apporter le plus grand soin à l'organisation et à la direction de la lutte pour les revendications économiques et sociales.

Pour cela, organiser pratiquement, et notamment

à la base, l'unité que veut la classe ouvrière. L'unité c'est l'arme essentielle des prolétaires.

Il faut aussi renforcer l'organisation. En général, les ouvriers nous attendent pour entrer dans nos syndicats.

Où, dans votre Union, n'y a-t-il pas de syndicat ?

Où donc les syndicats marchent-ils mal ?

Tout cela, il faut le savoir et savoir aussi qu'il dépend de nous que cela aille mieux.

Un dirigeant d'organisation ne peut pas dire —

aujourd'hui encore moins qu'hier — qu'il est trop seul pour réaliser toutes ces tâches.

S'il est seul, c'est qu'il ne fait pas ce qu'il faut pour entraîner au travail des centaines et des milliers de camarades.

Ces prolétaires pleins de bonne volonté, pleins d'énergie et d'esprit de sacrifices, ils existent.

Il faut les trouver et surtout les aider et ne pas les rebuter comme cela arrive quelquefois.

# COMMUNIQUE

## 30 NOVEMBRE

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 30 novembre 1949.

Il enregistre les premiers résultats obtenus dans la lutte contre le projet gouvernemental sur l'arbitrage obligatoire.

Il invite les travailleurs à redoubler leurs protestations et oppositions.

Comme il était prévisible, la politique gouvernementale aboutit à de nouvelles hausses des prix.

Le Bureau Confédéral qui a envisagé des dispositions en vue de soutenir la lutte pour la révision générale des salaires et leur augmentation lors de la discussion des conventions collectives, engage les travailleurs à réclamer partout, avec plus de force que jamais, les 3.000 francs par mois et pour tous les salariés.

Une telle action aidera à la solution du problème général des salaires.

Le Bureau Confédéral élève une vigoureuse protestation contre les mesures prises par le gouvernement à l'égard des ressortissants polonais, parmi lesquels des militants ouvriers.

## 7 DECEMBRE

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 7 décembre.

Il a pris connaissance des nouveaux projets du rapporteur sur les Conventions Collectives, notamment du texte proposé pour remplacer le titre 2 sur l'arbitrage obligatoire.

Tout en reconnaissant que l'ensemble des intéressés s'opposent à l'arbitrage obligatoire, le nouveau projet méconnaît totalement l'opinion émise par le Conseil Economique, ainsi que par l'ensemble des organisations ouvrières.

Il est un modèle de fourberie qui tend par des moyens déloyaux à envelopper la classe ouvrière dans un réseau d'entraves qui rendrait impossible la libre discussion des Conventions Collectives et qui aboutirait, avec des formes nouvelles, à imposer la volonté gouvernementale à l'ensemble des travailleurs.

Ce nouveau projet est absolument contraire à la liberté syndicale et aux principes démocratiques.

Il exprime la volonté du gouvernement de maintenir les salaires sous sa surveillance étroite, d'en perpétuer le blocage et d'empêcher les travailleurs d'obtenir toute garantie de leur pouvoir d'achat.

C'est le régime honteux de la liberté surveillée qu'on ose proposer. C'est-à-dire la liberté de bavarder avec les patrons, mais l'interdiction de faire aboutir les légitimes revendications de la classe ouvrière.

Le Bureau Confédéral déclare fermement que la C.G.T. poursuivra son action, avec l'ensemble des travailleurs unis, en vue de faire triompher en toutes cir-

Ces mesures, ainsi que la découverte d'une activité d'espionnage de la part d'agents français en Pologne, témoignent de l'hostilité grandissante des cercles réactionnaires, soumis aux impérialistes américains à l'égard du peuple ami de Pologne.

Le Bureau Confédéral adresse au peuple polonais l'expression de la solidarité et de l'amitié de la classe ouvrière française qu'on ne saurait confondre avec les gouvernants actuels de la France.

Le Bureau Confédéral dénonce la manifestation de politique agressive que constituent les délibérations à Paris des Etats-Majors et ministres de la guerre des Etats Occidentaux.

En présence du redoublement de l'excitation belliqueuse des gouvernements de ces Etats, le Bureau Confédéral invite la classe ouvrière à renforcer et à rendre active sa lutte pour la Paix contre les fauteurs de guerre.

Il leur demande de mener cette action en liaison étroite avec les Combattants de la Paix et de la Liberté.

constances, et en usant de tous les droits que lui donne la Constitution, l'ensemble des revendications des salariés.

La classe ouvrière n'entend pas payer de sa misère et de ses bas salaires les charges écrasantes du Plan Marshall et d'un budget de guerre imposé au pays pour une politique agressive voulue par des gouvernements et des Etats-Majors étrangers.

Le Bureau Confédéral invite tous les travailleurs à élever leur protestation contre les menaces persistantes d'asservissement dirigées contre eux et leurs organisations.

Il leur conseille de renforcer partout, et notamment dans les entreprises, leur unité d'action.

D'exiger immédiatement le renouvellement de l'indemnité provisionnelle de 3.000 francs chaque mois et d'exiger qu'elle soit payée à tous, là où cela n'est pas encore fait.

Le Bureau Confédéral est convaincu que l'ensemble de la classe ouvrière luttera avec courage et dans l'union pour que les Conventions Collectives aboutissent à une révision générale des salaires et à leur augmentation.

Le Bureau Confédéral rappelle les revendications ouvrières les plus immédiates :

— indemnité immédiate provisionnelle pour tous et chaque mois de 3.000 francs.

— augmentation générale des salaires et traitements et suppression des zones de salaires.

— salaire de garantie dans les Conventions Collectives qui ne soit pas inférieur au minimum vital.

— garantie du pouvoir d'achat des salaires par l'introduction dans les Conventions Collectives de l'échelle mobile et automatique des salaires.

— plein exercice des libertés ouvrières, y compris le droit de grève.

Le 25 novembre, dans l'union, la classe ouvrière française a montré qu'elle en avait assez de la misère et de la réaction.

En renforçant son unité elle fera triompher ses légitimes revendications.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral assure les 4.000 grévistes de la Caisse des Dépôts et Consignations de la sympathie et

de la solidarité de la C.G.T.

Il considère que les revendications formulées par eux sont absolument légitimes et qu'elles doivent être satisfaites.

Le Bureau Confédéral félicite les fonctionnaires en lutte, de leur étroite unité.

Il invite l'ensemble des travailleurs à leur assurer une pleine solidarité morale et matérielle.

Le Bureau Confédéral décide de mettre à la disposition de l'ensemble des organisations qui dirigent la grève la somme de 100.000 francs, pris sur son fonds de solidarité.

Elles pourront en disposer comme elles le désireront pour soutenir ceux de leurs camarades les plus nécessiteux.

# Sécurité Sociale



La bataille pour les conventions collectives, pour les 3.000 francs d'acompte mensuel pour tous, pour la libre discussion des salaires sur la base du minimum vital qui revêt chaque jour plus d'importance et s'engage avec l'unité d'action grandissante, ne doit pas faire perdre de vue l'importance de la lutte à mener pour la défense de la Sécurité Sociale, en faveur de la gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques et pour l'élimination des patrons des Conseils d'Administration des Caisses, dont la gestion doit être seulement confiée aux représentants élus des assurés sociaux.

A cet effet, la C.G.T. a édité à plusieurs millions un tract populaire explicatif, dont toutes les Unions Départementales ont reçu de très nombreux exemplaires.

Certaines ont trouvé le texte du tract un peu long. Précisons qu'il ne s'agit pas de d'un tract d'agitation, mais d'un tract d'explication et d'argumentation pour convaincre et gagner les travailleurs.

La réaction a été faite pour être à la portée non seulement des militants, mais de tous les travailleurs, de toutes les mères de famille, de toutes les ménagères qui, avec leurs enfants, représentent plus de 10 millions de français et de françaises directement intéressés.

Il faut sans tarder assurer la plus large distribution de ce tract et prendre toutes mesures en conséquence.

Evidemment la tâche essentielle de nos syndicats est d'assurer cette diffusion dans les entreprises.

Indiquons, cependant, qu'avec l'aide des Associations démocratiques de femmes, de jeunes, d'Associations Familiales, ce tract doit toucher également les mamans, les ménagères, partout où l'on peut les trouver, dans les files d'attente aux guichets des Caisses, sur les marchés et aussi par distribution à domicile.

Nous rappelons que les administrateurs des Caisses, membres de la C.G.T., doivent se mettre

à l'entière disposition des Unions Départementales et Locales, non seulement pour participer à l'organisation de cette diffusion, mais pour entamer une campagne systématique de comptes-rendus de mandat, pour tenir de nombreuses permanences, car c'est le moment ou jamais de prendre contact avec les assurés sociaux, de descendre dans les files d'attente et le moyen le plus sûr pour faire connaître la position de la C.G.T.

Loin d'être un dérivatif, l'action pour les salaires et les conventions collectives peut et doit être utilisée en profitant de toutes les réunions d'entreprise ou autres assemblées générales, pour évoquer le problème de la Sécurité Sociale et faire rapidement prononcer les intéressés.

Les informations qui nous parviennent au Bureau Confédéral et les nombreuses lettres adressées au camarade Henri Kaynaud, depuis sa démission de la présidence de la F.N.O.S.S., témoignent d'un courant considérable chez les assurés sociaux en faveur de la revendication de la C.G.T. **La gratuite complète des soins médicaux et pharmaceutiques et la suppression de toute avance de l'assuré au médecin et au pharmacien.**

Le problème a déjà été posé devant les Conseils d'Administration de la plupart des Caisses Primaires et Régionales au travers de la discussion de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la F.N.O.S.S. des 15 et 16 décembre à Paris.

La question sera posée avec force à cette Assemblée pour déterminer la position définitive de la Fédération.

Le moment est donc venu, sur la base du plan de travail que la direction confédérale a adressé à toutes les Unions Départementales, de faire fonctionner sur cette base les Commissions de Sécurité Sociale dans chaque département.

La défense de la Sécurité Sociale et la mobilisation des assurés sociaux à cet effet, n'est qu'une partie de la bataille revendicative générale de la classe ouvrière. Pas plus que la bataille des salaires, elle ne doit être négligée, car comme elle, elle ouvre les plus larges bases d'unité d'action.

# PROBLÈMES D'ORGANISATION

Notre camarade Henri RAYNAUD, citait au dernier C.C.N. le passage suivant de la résolution sur l'organisation, votée au 27<sup>e</sup> Congrès confédéral :

« Le Congrès demande à tous les responsables syndicaux de se mettre à l'œuvre dans le cadre de leur ressort pour utiliser au maximum les forces actives dont dispose la Confédération Générale du Travail. »

Exigence très fondée, car elles sont nombreuses les forces actives et si elles avaient été utilisées à plein, nous aurions fait de grands progrès.

Voici un exemple: L'Union Départementale de la Côte d'Or a été l'objet au C.C.N. de critiques très justifiées : absence de travail collectif dans la direction, pessimisme, manque de perspectives, mauvaise utilisation des militants. Tels étaient les griefs essentiels.

Le bureau confédéral ne veut pas seulement critiquer, il veut, conformément au mandat qui lui a été donné, « aider, construire, impulser, orienter ».

Nos camarades de la Côte d'Or viennent d'en faire l'expérience. L'attention du bureau confédéral à leur endroit les a profondément remués, d'autant plus qu'ils reconnaissent leurs erreurs et qu'ils sont décidés à les corriger.

Un camarade mandaté par le bureau confédéral s'est rendu sur place et a pu, avec les militants responsables, examiner la situation syndicale dans le département.

Précédée d'une réunion du bureau élargi, la C. A. a été préparée avec soin, avec, à l'ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Problèmes d'organisation ;
- 2<sup>o</sup> Revendications.

Tous les membres étaient présents. C'est la preuve de la compréhension et du dévouement de tous les militants.

**PREMIERE CONSTATATION.** — Les travailleurs de la Côte d'Or sont absolument d'accord avec les revendications présentées par la C.G.T., quoique n'ayant pas toujours reçu les explications indispensables. Ils ont réussi un mouvement magnifique le 25 novembre, ils ne se sont pas arrêtés aux manœuvres de division des dirigeants départementaux de F.O. qui ont refusé l'action commune ; ils ont fait l'unité à la base et ils sont prêts à convaincre les hésitants et à continuer la lutte, entreprise par entreprise, pour que leurs revendications aboutissent.

**DEUXIEME CONSTATATION.** — Les militants de la Côte d'Or ne demandent qu'à travailler d'arrachepied pour se documenter, pour informer les travailleurs, pour se placer à leur tête dans la lutte qu'ils désirent ardemment mener. Jusque-là, ils venaient bien au siège de l'U. D. mais n'avaient pas de tâche précise. En répondant, sans aucune abstention aux deux réunions consacrées à l'organisation, ils se sont réjouis de se retrouver maintenant avec des tâches déterminées où la responsabilité de tous est engagée, mais où la responsabilité personnelle est sérieusement précisée.

Cela est contenu dans le plan de travail qu'ils ont mis sur pied.

**TROISIEME CONSTATATION.** — La reconnaissance par les responsables de l'U. D. de la juste et indispensable critique comme étant de nature non pas à les décourager, mais à leur ouvrir les yeux, a séduit tous les militants, au point qu'ils ont commencé sur le champ leur propre auto-critique.

C'est ainsi que nous avons appris beaucoup de choses, pleines d'enseignements et valables pour un grand nombre d'organisations, pour ne pas dire toutes.

Tel Syndicat fonctionnait mal : manque de cadres, disait-on. A l'examen, cet argument ne résiste pas. Le Syndicat en question est dirigé par un ou plusieurs membres du bureau de l'U.D. et par un ou plusieurs membres de la C. A.

Tel Syndicat ne paie pas régulièrement l'Union Départementale. Négligence des militants, disait-on. Mais certains de ceux-ci sont membres du bureau et de la C. A. de l'U. D. Ils se plaignaient à tort des négligences des autres, alors qu'ils étaient les principaux responsables. Et quand, au cours de la réunion de la C. A. à laquelle étaient convoqués les secrétaires des principaux Syndicats, ces questions ont été évoquées, elles ont ouvert bien des horizons pour nos militants qui n'avaient pas suffisamment attaché d'importance au rôle qu'ils devaient jouer et aux fonctions de dirigeants qu'ils détenaient des travailleurs.

A cette excellente réunion qui groupait 48 camarades responsables dont 10 femmes et plusieurs jeunes, on sentait cette confiance en la C. G. T. et on était navré de n'avoir pas discuté de cela beaucoup plus tôt.

Les camarades n'avaient pas été mécontents des critiques adressées à leur secrétaire général en sa qualité de premier responsable ; ils se sont sentis beaucoup plus engagés, par exemple, lorsqu'il leur fut expliqué que la critique s'étendait aux membres du bureau, puis aux membres de la C. A. et lorsqu'il leur fut précisé ce qu'ils auraient pu faire et ce qu'ils peuvent faire s'ils s'étaient imprégnés et s'ils s'imprègnent de l'esprit de responsabilité collective, mais aussi individuelle.

Reconnaissant tout cela et s'engageant sur des bases déterminées par eux et conformes aux intérêts des travailleurs, à mettre en mouvement toute cette réserve d'énergie que constituent nos militants inutilisés ou mal utilisés, nos camarades vont aider considérablement au développement du mouvement syndical.

Les militants de la Côte d'Or viennent de s'engager dans la bonne voie.

Le bureau est renforcé de trois nouveaux camarades. Chacun a ses responsabilités.

Tous les membres de la C. A. ont une tâche, dont celle, en premier lieu, de faire de leur Syndicat respectif un exemple du point de vue organisation, orientation et réalisation..

Les responsables des Commissions n'ont pas été pris au hasard, ils sont choisis compte tenu de leur compétence, mais surtout de leur volonté et de leur engagement à réaliser.

C'est ainsi qu'il y a un homme à la Commission féminine, un adulte à la Commission des jeunes, un cheminot à l'éducation, un métallurgiste et un fonctionnaire aux Comités d'entreprise.

## Plan de travail

La C.A. a adopté le plan de travail de 3 mois, proposé par le Bureau, après lui avoir fait subir des modifications.

Les tâches sont nettement établies, les objectifs sont précis et constituent un minimum, les initiatives peuvent se manifester. Le champ d'action est vaste, le champ d'application va dépendre du respect que les militants auront pour les engagements pris.

Toute une armée de militants va se mettre au travail, s'est déjà mise au travail, car le succès de la C.A. était dû au démarrage heureux de l'Union Départementale lorsqu'elle a su mobiliser pour le 25 novembre les travailleurs de la Côte-d'Or.

La visite des Unions locales, de tous les syndicats, le contact permanent des militants avec les travailleurs dans chaque entreprise, sur chaque chantier, dans chaque bureau, le dépôt des revendications et l'organisation de la défense de celles-ci sont une garantie pour le renforcement de l'Union Départementale, pour le renforcement de la C.G.T. La C.A. se réunira à nouveau en Décembre, en janvier et en février. Le Comité général se réunira en mars. Le bilan sera fait. Un nouveau plan de travail sera discuté.

La routine, la bureaucratie, le pessimisme ont été bannis. C'est bien, camarades de la Côte-d'Or. Vous avez fait un grand pas. Vous avez donné la preuve que la critique et la discussion fraternelles sont toujours profitables.

Conclusion : Si nous avons perdu du temps, si toutes les forces actives n'ont pas été utilisées au « maximum », c'est que trop de militants n'ont pas étudié et mis en application avec tout le sérieux nécessaire le contenu des résolutions du 27<sup>e</sup> Congrès confédéral.

# PLANS DE TRAVAIL

Il y a plusieurs mois le Bureau Confédéral, par l'intermédiaire du Bulletin, invitait les Unions Départementales à améliorer leurs méthodes de travail par l'établissement de plans trimestriels, précis, étudiés, limités, engageant pour chaque tâche la responsabilité d'un ou de plusieurs camarades, du Bureau ou de la Commission Administrative.

Dans l'intervention qu'il a faite au C.C.N., notre camarade Henri Raynaud a insisté à nouveau sur ce moyen pratique d'organisation et complété les directives déjà données.

Depuis la suggestion du Bureau Confédéral (février 1949) la grosse majorité des Unions Départementales a suivi le conseil donné.

Cependant, sur la base des plans de travail, transmis au Bureau Confédéral, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

1° Il est encore une quinzaine d'U. D. qui n'ont pas essayé d'élaborer un tel plan de travail.

L'argument avancé par l'une d'elles : « cela n'est pas possible » est infirmé par le fait même que le plus grand nombre y a réussi, plus ou moins bien, mais l'effort a été tenté ;

2° Certains des plans que nous avons reçus donnent l'impression qu'ils ont été bâclés.

Ils consistent plutôt une nomenclature des tâches générales sans précision, dont la réalisation est incontrôlable parce que les responsabilités ne sont pas nommément réparties.

Dans le Bulletin n° 13 du 13 mai 1949, quelques précisions avaient déjà été apportées en vue de l'élaboration de ces plans de travail.

La direction confédérale a été amenée à signaler certaines faiblesses directement aux secrétaires d'U. D. L'un d'eux nous répond qu'il a pris bonne note *pour le prochain*.

Cela nous permet de préciser un point : bien que le plan de travail doive couvrir une période assez longue pour que sa réalisation soit possible — mettons trois mois — il n'est pas intangible au point qu'on ne doive, le cas échéant, y apporter les améliorations ou les modifications qui s'imposent.

Ainsi, dans le cas particulier, nos camarades devraient compléter celui qu'ils ont élaboré en précisant les tâches fixées et les camarades chargés de les réaliser ;

3° Dans certains départements, un plan de travail a été établi aussitôt la directive donnée *au début de l'année*. Depuis, nous n'avons pas la certitude que cette pratique ait été continuée.

Peut-être conviendrait-il que ces U. D. reprennent la question et examinent les raisons de ce manque d'esprit de suite.

Eventuellement, elles peuvent demander à la Commission d'organisation confédérale tous les renseignements susceptibles de les aider.

Il n'est pas dit que dès la première fois, cette nouvelle méthode de travail puisse être appliquée d'une façon parfaite. Elle doit être rodée sans doute, mais c'est en persévérant que des résultats pratiques seront atteints ;

4° Le plan de travail, si parfait soit-il, n'a de valeur qu'à la condition d'être systématiquement contrôlé dans son application.

Telle Union Départementale dont le plan de travail élaboré en juillet présentait les qualités essentielles : objectifs précis, limités, durée trimestrielle, répartition des responsabilités, en a établi un nouveau au mois d'octobre. Seulement, la réalisation du précédent n'a pas été contrôlée et les tâches non accomplies ne se retrouvent pas dans celui d'octobre.

En l'occurrence, dans cette U. D. les plans peuvent se succéder les uns aux autres sans profit aucun.

S'il est indispensable que la préparation d'un plan soit minutieusement étudiée, l'essentiel c'est que, régulièrement, il soit vérifié dans son application.

Ainsi, nous recevons le compte rendu de la Commission administrative d'une U. D. L'examen du plan a retenu une bonne partie des travaux de la réunion : des modifications ont été apportées, des améliorations aussi. Enfin, à tel ou tel camarade qui n'avaient pas suffisamment avancé, il a été adjoint d'autres camarades pour les aider.

Le plan de travail gagne à être connu, popularisé. Il doit être non seulement l'affaire du Bureau et de la C.A., mais de l'ensemble de notre mouvement syndical dans le département.

C'est un moyen d'associer les travailleurs à l'activité de l'Union Départementale, de faciliter le contrôle des militants par la base ;

5° A quelques rares exceptions près, les plans établis à l'échelle départementale n'ont aucun prolongement dans les U. L. et les Syndicats.

Au Comité Confédéral National, il a été constaté le mauvais fonctionnement des Unions Locales. La décision a été prise de remédier à cet état de choses. Parmi les moyens à mettre en œuvre, l'usage du plan du travail nous paraît être particulièrement recommandé.

Par exemple, à cette période de l'année où la *campagne de recrutement* doit être menée avec une vigueur exceptionnelle, il ne suffit pas seulement d'en décider en général. Nos succès ne pourront être que fragmentaire si nous ne prenons pas la peine d'examiner au préalable, entreprise par entreprise, l'effort à faire.

Il convient de réunir les collecteurs, les délégués du personnel, de répartir entre eux le matériel, cartes et timbres, d'organiser éventuellement — et nous le recommandons — de petites fêtes de famille au cours desquelles la cart. syndicale sera remise aux travailleurs (ne pas omettre d'y inviter tous les travailleurs, y compris les inorganisés).

Tous ces objectifs, pour être atteints, exigent une sérieuse préparation, l'utilisation de tous les militants, la répartition des tâches. Sans plan de travail, il est difficile d'assurer qu'une telle campagne puisse être menée à bonne fin.

Pour conclure sur cette question, nous demandons aux militants de nous faire part de leurs remarques et de leurs réalisations.

L'échange des expériences et l'émulation sont des leviers décisifs pour l'action.

# COMITÉS D'ENTREPRISE

A plusieurs reprises, le Bureau de la Commission Nationale des Comités d'Entreprise a été informé :

- 1° Que des délégués élus aux comités d'entreprise ont donné des avis favorables à des propositions de licenciement, à des réductions d'horaires, de mise en chômage partiel.
- 2° Sur la demande de leurs patrons, des délégués

salariés aux comités d'entreprise ont fait des démarches auprès des organismes intéressés pour la levée de pénalités appliquées conformément à la loi pour non-paiement de cotisations à la Sécurité Sociale.

Depuis quelques mois, un sérieux travail de redressement s'opère dans l'action des délégués élus aux

comités d'entreprise. Les erreurs, les faiblesses et les déviations sont moins fréquentes, et de nombreux comités d'entreprise ont une activité inspirée de la lutte de classe.

Mais, le patronat ne désarme pas. Au contraire, tenant compte de ce redressement, il accentue sa pression, ses manœuvres, pour faire des comités d'entreprise des organismes de collaboration de classes, en les isolant des sections syndicale.

Les Commissions départementales et Fédérales des comités d'entreprise, les syndicats intéressés, doivent

apporter une attention soutenue à l'action des délégués élus aux comités d'entreprise pour que ceux-ci, bien orientés, ne commettent plus de regrettables déviations. Rappeler en toute occasion aux syndicats et sections syndicales qu'ils doivent surveiller et contrôler l'activité des délégués qu'ils ont désignés et fait élire aux comités d'entreprise.

Dans la campagne de recrutement, les délégués élus aux comités d'entreprise doivent prendre une part active. A cet effet, ils doivent utiliser une partie des heures dont ils disposent pour l'exercice de leur mandat.

## CONVENTIONS COLLECTIVES

Une grande bataille est engagée contre le Gouvernement sur le projet de loi relatif aux conventions collectives.

Nous avons déjà obtenu des résultats importants, d'abord au Conseil Economique, où grâce à l'unité d'action des points très précieux ont été marqués.

A la Commission du Travail de l'Assemblée Nationale, sur la base du contre-projet élaboré par la C. G. T., nous avons aussi remporté quelques succès très positifs, telle que la possibilité dès la promulgation de la loi et sans attendre la conclusion des conventions collectives nationales, régionales ou locales, de passer des accords sur les salaires avec les employeurs.

Il est clair que c'est la protestation et l'action de nos organisations qui ont permis d'arriver à ces résultats.

Il s'agit de développer encore toutes les manifestations possibles car le Gouvernement tentera, durant la discussion publique à l'Assemblée Nationale, d'imposer son projet qui, non seulement maintient le blocage des salaires, mais supprime en fait, le droit de grève inscrit dans la Constitution.

Par ailleurs, nous devons être prêts à entamer la discussion sur les conventions collectives.

Certains renseignements nous permettent de dire que le C. N. P. F. a donné des directives aux organisations patronales pour qu'elles orientent leurs efforts vers la conclusion de conventions collectives régionales.

Nous ne devons pas être pris de court.

Les Fédérations ont dû fournir à leurs syndicats tous les conseils nécessaires pour cela, en même temps que le projet-type qu'elles ont élaboré.

Ce qu'il convient de préciser ici c'est notre position sur le problème des salaires.

Parmi nos revendications de toujours figure la suppression des abattements de zones. Autrement dit nous demandons que le salaire minimum vital s'applique indistinctement à tout le pays.

Quel est actuellement ce minimum vital ?

Calculé sur la base de la Fonction Publique, il se chiffre actuellement à 18.512 francs.

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Alimentation .....   | 8.312 |
| Habillement .....    | 3.148 |
| Linge, literie ..... | 440   |
| Blanchissage .....   | 1.838 |

|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| Eclairage, chauffage .....         | 890   |
| Loyer .....                        | 576   |
| Entretien, ménage .....            | 801   |
| Divers (hygiène, transports) ..... | 2.507 |

Total non alimentaire ..... 10.200

Total général ..... Fr. 18.512

Le Conseil Economique a admis que le salaire minimum garanti national pour toutes les industries et professions devait correspondre au minimum vital majoré de 6,40 % (cotisation à la Sécurité Sociale).

Nous arrivons alors au chiffre de **19.705** frs. pour pour **173** heures, soit environ **114** francs de l'heure.

Dans nos explications, il convient de comparer par rapport à 1938, les indices des prix et des salaires. Pierre LE BRUN dans son rapport au C.C.N. les a fournis :

— Indice officiel des salaires horaires réels : **902**.

— Indice officiel des prix de détail : **1.884**.

En rappelant qu'avant-guerre le salaire horaire du manoeuvre de la métallurgie de la région parisienne était de **8,50**, nous pouvons prouver que le rétablissement du pouvoir d'achat porterait le même salaire à **160** francs.

De plus, le retour aux Conventions Collectives doit permettre le rétablissement d'une situation plus normale. Donc notre but, même quand il semble au prime abord difficilement accessible, ne peut apparaître comme exagéré. D'autant que les Conventions sont établies pour une certaine durée pendant laquelle la révision ne peut intervenir que dans le cas d'une certaine hausse du coût de la vie.

Enfin, l'avis du Conseil Economique étaye sérieusement notre revendication d'une substantielle augmentation du pouvoir d'achat des salaires.

Quoi qu'il en soit, nous devons donner à tous nos syndicats le conseil d'exiger l'inclusion dans toutes les conventions collectives de la clause suivante :

« Les Conventions Collectives d'établissement, locales ou régionales conclues avant l'aboutissement de la Convention Collective nationale, seront révisées pour tenir compte des améliorations apportées dans tous les domaines par la Convention nationale. »

## APRES LA CONFÉRENCE NATIONALE DES TRAVAILLEUSES

A la suite de la Conférence Nationale des Travailleuses tenue à Gennevilliers les 19 et 20 novembre derniers, des directives avaient été établies pour que le succès de cette manifestation ait un prolongement dans nos Unions et Syndicats.

Il se trouve que dans le même temps une camarade de Montluçon qui a assisté à la Conférence nous informe des dispositions prises dans ce département en vue de développer notre action parmi la main-d'œuvre féminine.

Nous avons estimé que sa lettre pouvait profiter à toutes nos organisations et nous l'avons substitué au document préparé.

« Déjà, nous avons dressé avec la Commission féminine locale et avec l'U.D. un plan de travail pour populariser les travaux de la Conférence, remonter des sections syndicales dans certaines entreprises de femmes et revoir les localités où la conférence a été mal préparée, où le travail parmi les femmes n'a pas l'air de marcher.

« Dans notre département, nous trouvons auprès de nos camarades de l'U.D. et de l'U.L. de Montluçon beaucoup de compréhension et une aide effective. Dans certaines usines à personnel mixte où le travail syndical ne marche pas très bien, l'U.L. est intervenue et de plus, nous allons entreprendre un travail particulier auprès des femmes, afin qu'elles prennent

leurs responsabilités et que, de leur côté, elles aident les camarades responsables à redresser la situation.

« A Moulins, aucune femme n'a été déléguée. Nous avons écrit au secrétaire de l'U.L. et à chaque responsable syndical, afin de convoquer une réunion de responsables syndicaux et de femmes des entreprises pour examiner ensemble les faiblesses, dans le travail féminin et voir de quelle manière nous allons pallier à cela.

« Sur le plan Montluçon et Vichy des réunions sont prévues par entrepurise, ateliers, services où les délégués à la conférence feront le compte-rendu des travaux. Ce travail est déjà commencé. Nous envisageons aussi sur le plan local une réunion générale avec une camarade de Paris si cela est possible.

« Déjà nous avons pu constater les résultats du travail entrepris pour la préparation de la conférence, au moment de la grève ; partout les femmes ont débryé, souvent elles ont été les meilleures. Notre camarade de Bordelais a envoyé au « Peuple » le compte-rendu des événements qui se sont passés à la Maison Rousseau, une chemiserie du trust Boussac, où l'effectif est presque uniquement féminin, et là le syndicat, qui était tombé, va démarrer à nouveau avec

un bureau solide et un bon effectif. Il y a beaucoup à faire et partout, mais je crois que maintenant que le travail est commencé, que les responsables syndicaux ont compris la nécessité de faire monter les femmes, de les entraîner partout à militer, nous sommes sur une bonne voie. Dans les entreprises et les administrations, il est certain que la question féminine est une question de méthodes de travail, où l'on fait monter hardiment les cadres nouveaux, où l'on entraîne le plus grand nombre de camarades à militer, où l'explication et la direction s'engagent à la base, les revendications des femmes sont forcément posées et l'on trouve des femmes pour militer ; dans l'ensemble, les secrétaires de syndicats de notre ville comprennent qu'il faut leur donner la place qu'elles méritent dans les conseils syndicaux et le bureau syndical. D'ailleurs, nous maintenons et faisons vivre notre commission féminine locale de façon à voir les faiblesses, à aider les camarades, et à rappeler aux secrétaires de syndicats, dans le cas où ils l'oublieraient, qu'il y a des femmes dans leur syndicat ; je ne crois pas que ce cas se présente fréquemment, au contraire, là où les femmes ont l'air de s'endormir, les camarades hommes nous demandent de les réunir. »

## Après la conférence des JEUNES SYNDIQUÉS

Nous venons de tenir une belle Conférence de la Jeunesse qui témoigne de l'immense possibilité qu'ont les Syndicats de grouper les jeunes travailleurs et travailleuses.

Des sections de jeunes existent dans de nombreuses entreprises, animées par des militants qui ont réussi à entraîner les jeunes dans les actions du Syndicat et sur la base de leurs propres revendications.

Au cours de la Conférence, de nombreux délégués se sont plaints du peu d'aide qui leur est apporté, voire même parfois de l'abandon dans lequel les laissent les dirigeants de Syndicats et de sections syndicales.

De nombreuses directions, particulièrement d'Unions départementales, ont fait un effort pour préparer la Conférence ; si cet effort n'était pas continué, il aurait été fait en vain.

Les interventions à la Conférence témoignent de la qualité des dirigeants de sections de jeunes. C'est un capital précieux que nous ne devons pas laisser échapper, afin de mieux rassembler la jeunesse et d'assurer la continuité du mouvement syndical.

Nous recommandons à toutes les U.D. et aux syndicats de réunir les délégués à la Conférence, pour examiner avec eux le plan de leur travail, devant permettre l'application des décisions prises.

En premier lieu : pour les 3.000 francs aux jeunes de 14 à 18 ans, pour dépister les cas d'exploitation féroce de la jeunesse et prendre la défense des intéressés, pour la suppression des abattements d'âge et pour la défense des plus malheureux, ceux de 14 à

18 ans, parmi lesquels les apprentis, les jeunes manœuvres et les chômeurs.

Il est décisif d'entraîner à l'action, d'organiser les jeunes des entreprises importantes, mais nous ne devons pas négliger la grande masse des jeunes travaillant isolément ou dans les entreprises où ils ne sont pas assez nombreux pour constituer une section de jeunes.

En tous cas, la question de la jeunesse ne saurait être le fait uniquement de spécialistes et de jeunes militants, mais l'affaire de tout le mouvement syndical qui doit s'en préoccuper, orienter et prendre la défense de la jeunesse.

### Une double page du « PEUPLE » pour les femmes et pour les jeunes

Le Bureau Confédéral vient de prendre une décision qui aidera au développement de notre travail parmi les femmes et les jeunes.

Une fois par mois « Le Peuple », organe officiel de la C. G. T., réservera une double page spéciale d'une part à la jeunesse et d'autre part aux travailleuses.

Dès maintenant, nous demandons à toutes nos organisations de nous faire parvenir toutes les informations susceptibles d'alimenter les deux pages en question.

De plus, il convient de prendre immédiatement toutes dispositions pour assurer une très large diffusion de notre organe confédéral, parmi les catégories que nous voulons particulièrement toucher.

## Des élections à « Tourisme et Travail »

Plus d'un million de travailleurs appartenant à nos organisations s'est intéressé en 1949 à « Tourisme et Travail ».

Au cours des premiers mois de l'année prochaine des élections vont avoir lieu dans les différents organismes de l'Association. Nos camarades et les organisations qui y sont adhérents doivent y participer.

De même ceux qui ont un poste dans les Comités locaux, départementaux ou nationaux doivent effectivement participer aux travaux de ces Comités pour impulser « Tourisme et Travail » vers des activités accessibles aux travailleurs.

Nous devons entraîner « Tourisme et Travail » à mener l'action avec nous dans les entreprises et auprès des Pouvoirs Publics, pour obtenir les conditions

de vacances plus favorables, telles que des réductions sur les prix des moyens de transport, 40 % pour les billets de congés payés et 50 % pour les billets de groupes, l'obtention de matériel de camping pour les jeunes, l'obtention des primes de vacances.

« Tourisme et Travail » doit pouvoir s'appuyer sur les syndicats, les U.L., les U.D. Ceux-ci doivent aider les organismes de « Tourisme et Travail » à trouver les bonnes solutions en apportant le concours de militants avertis et intéressés par cette tâche.

L'action pour les vacances et les loisirs, menée à « Tourisme et Travail » dans un esprit de large union est un aspect de la lutte générale pour de meilleures conditions de vie des travailleurs.

Le Gérant : R. DUISABOU.